

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

SÉANCE DU 20 MAI 2026

### DOSSIER N°2026-05-02 : BILAN DE L'ACTIVITÉ 2025

Le 20 mai 2026, réunie dans la salle des délibérations, sous la Présidence de M. Christophe de BALORRE,

L'Assemblée Générale,

**Vu** les statuts de l'Agence départementale d'Ingénierie de l'Orne, notamment l'article 11 portant sur le rôle de l'Assemblée Générale,

**Vu** la présentation du bilan d'activité de l'Agence départementale au 31 décembre 2025.

\*\*\*\*\*

L'Agence assiste les adhérents qui le souhaitent sur les thèmes techniques, juridiques, financiers ou administratifs dans les différents champs d'interventions des communes, des EPCI ou des syndicats ; elle a atteint un niveau de déploiement proche du maximum.

Sa couverture territoriale est quasi complète, 351 des 381 communes sont adhérentes ainsi que 5 syndicats de diverses compétences et l'ensemble des 15 EPCI de l'Orne (soit 371 adhérents).

Aujourd'hui, l'Agence apporte des services appréciés dans le territoire vers lesquels se tournent naturellement les adhérents, un lien de confiance s'est établi.

Les missions de base restent très appréciées :

- les études préliminaires, missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les espaces publics et bâtiments, l'instruction des autorisations d'urbanisme, l'adressage, les réseaux et ponts,
- mais également le conseil juridique, l'entretien de la voirie communale ou communautaire ou encore les études foncières.

En 2025, l'activité de l'Agence est restée intense :

- 5 603 actes instruits en autorisation d'urbanisme (5 485 en 2024),
- accompagnement en droit des sols auprès de 98 communes,
- 163 nouvelles demandes de missions (186 en 2024),
- 391 affaires actives en 2025 avec celles toujours en cours des années précédentes (479 affaires actives en 2024),
- 855 178 € TTC de missions facturées (755 168 € en 2024),
- 4 nouvelles demandes d'adressage, soit un total cumulé depuis 2019 de 216 missions,
- 5 demandes d'adressage signées et 21 missions finalisées,
- une prépondérance des demandes en aménagement d'espaces publics (49 % des demandes particulières),
- légère augmentation des demandes en bâtiment (23 nouvelles missions en 2025),
- une importance des missions de maîtrise d'œuvre (MOE et Études Préliminaires : 66 % des missions).

Le nombre de demandes de missions de maîtrise d'œuvre (MOE) est en baisse (2024).

En 2025, 40 chantiers ont débuté pour un montant de travaux de 8 513 124 € TTC ;

- 2024 : 26 chantiers pour 7 557 931 € TTC.

\*\*\*\*\*

Après en avoir délibéré :

**Article unique** : prend acte du bilan d'activité 2025 présenté en annexe.

Fait à Alençon le 20 mai 2026 pour être porté au registre des délibérations.

Le Président

Christophe de BALORRE

Nombre de membres en exercice : **383**

Nombres de membres présents : 190

Nombre de suffrages exprimés : 260

Vote pour : 260

contre : 0

abstentions : 0

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le :  
et de la publication le :

## Bilan d'activité 2025 de l'Agence

### SYNTHESE

L'Agence assiste les adhérents sur les thèmes techniques, juridiques, financiers ou administratifs dans les différents champs d'interventions des communes, des EPCI ou des syndicats ; elle a atteint un niveau de déploiement proche du maximum.

Sa couverture territoriale est quasi complète, 351 des 381 communes sont adhérentes ainsi que 5 syndicats de diverses compétences et l'ensemble des 15 EPCI de l'Orne (soit 371 adhérents).

Aujourd'hui, l'Agence apporte des services appréciés dans le territoire vers lesquels se tournent naturellement les adhérents, un lien de confiance s'est établi.

Les missions de base restent très appréciées :

- les études préliminaires, missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les espaces publics et bâtiments, l'instruction des autorisations d'urbanisme, l'adressage, les réseaux et ponts,
- mais également le conseil juridique, l'entretien de la voirie communale ou communautaire ou encore les études foncières.

En 2025, l'activité de l'Agence est restée intense :

- 5 603 actes instruits en autorisation d'urbanisme (5 485 en 2024),
- accompagnement en droit des sols auprès de 98 communes,
- 163 nouvelles demandes de missions (186 en 2024),
- 391 affaires actives en 2025 avec celles toujours en cours des années précédentes (479 affaires actives en 2024),
- 855 178 € TTC de missions facturées (755 168 € en 2024),
- 4 nouvelles demandes d'adressage, soit un total cumulé depuis 2019 de 216 missions,
- 5 demandes d'adressage signées et 21 missions finalisées,
- une prépondérance des demandes en aménagement d'espaces publics (49 % des demandes particulières),
- légère augmentation des demandes en bâtiment (23 nouvelles missions en 2025),
- une importance des missions de maîtrise d'œuvre (MOE et Études Préliminaires : 66 % des missions).

Le nombre de demandes de missions de maîtrise d'œuvre (MOE) est en baisse (64 en 2025 pour 87 en 2024).

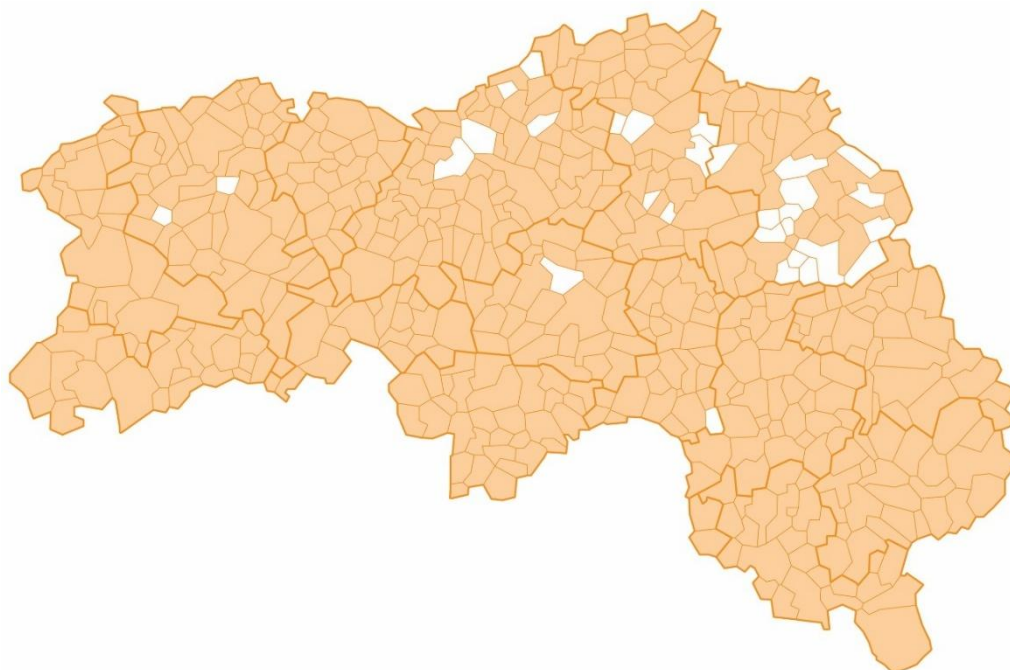
En 2025, 40 chantiers ont débuté pour un montant de travaux de 8 513 124 € TTC ;

- 2024 : 26 chantiers pour 7 557 931 € TTC.

## 1. ADHESIONS

---

Fin 2025, l'Agence comptait 371 membres (15 EPCI, 5 syndicats et 351 communes).



En 2025 :

- 7 nouvelles communes ont adhéré : Bursard, Francheville, La Chapelle-près-Sées, La Ferrière-Béchet, Le Château d'Almenêches, Médavy et Saint-Ouen-sur-Iton.
- création de la commune nouvelle de Merlerault-le-Pin sous le statut de commune nouvelle par la fusion des anciennes communes des Authieux-du-Puits, La Genevaiaie, Godisson, Le Merlerault et Nonant-le-Pin, devenues communes déléguées.

## 2. CONSEIL JURIDIQUE

---

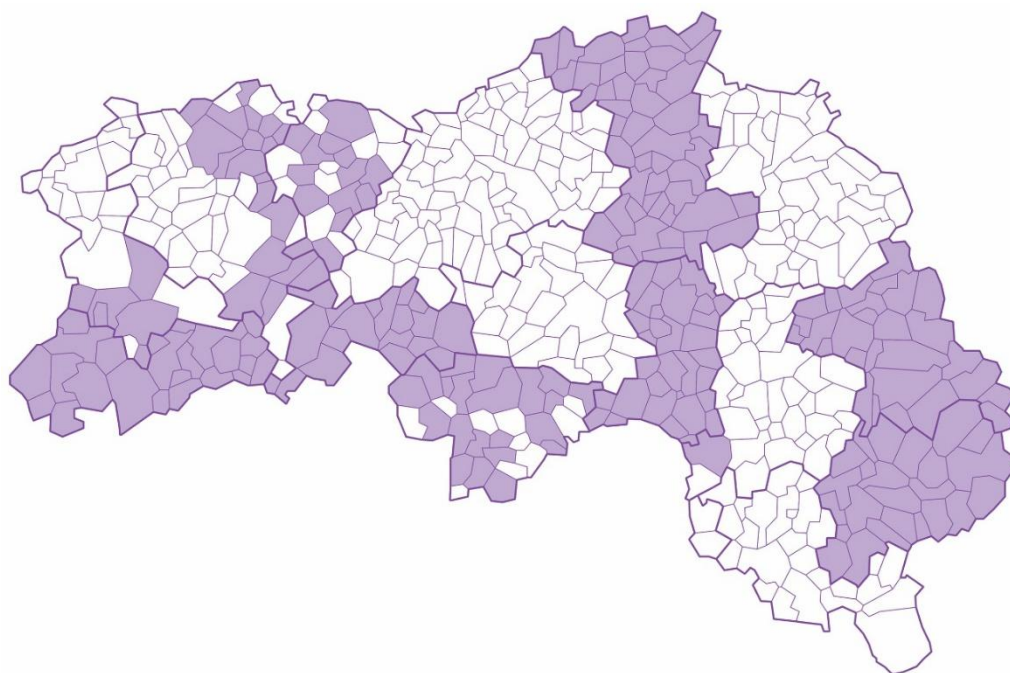
Le conseil juridique est un service essentiel pour les communes, rendu sur tout sujet intéressant les affaires communales.

208 conseils juridiques ont été comptabilisés en 2025. Cela révèle une maîtrise de plus en plus croissante par les collectivités, des règles juridiques régissant leur action.

Ces conseils concernent notamment la rédaction d'actes administratifs permettant aux adhérents d'économiser les frais de notaire, l'état civil, la gestion des cimetières, les pouvoirs de police du maire, la gestion du domaine communal (mise à disposition, location...).

Environ 95 % des questions ont été reçues par mail, favorisant une recherche ainsi qu'une réponse ciblée.

### 3. MISSION ATEV (ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE)



La mission ATEV, à laquelle 30 communes et 5 EPCI adhèrent, représente un montant total de travaux d'entretien des voiries de **4 781 609,30 € TTC**, soit une hausse de 20 % par rapport à 2024.

La répartition de ce montant est la suivante :

- 3 366 962 € TTC pour les Communautés de communes (318 chantiers d'un montant moyen de 10 588 € TTC) ;
- 1 414 648 € TTC pour les Communes (176 chantiers d'un montant moyen de 8 038 € TTC).

Ces chiffres montrent la diversité et le nombre d'opérations d'entretien qui demandent beaucoup d'investissement humain pour la mise en place des marchés et le suivi.

Pour rappel, l'ATEV concerne la voirie revêtue de la collectivité, c'est-à-dire les voies communales et les chemins ruraux, mais également l'assainissement eaux pluviales et les travaux de maçonnerie VRD.

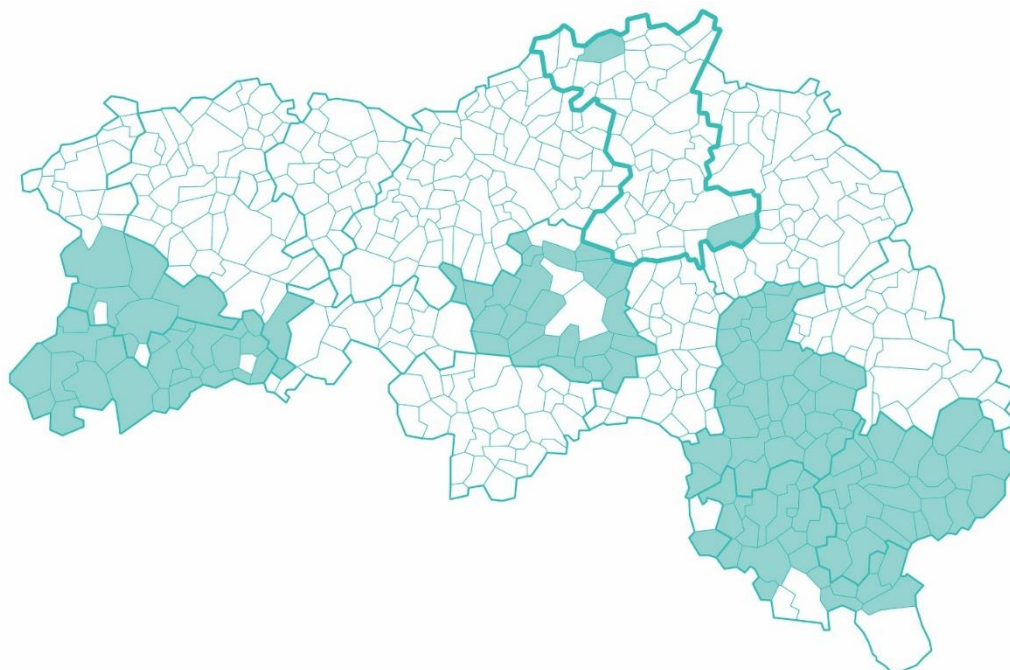
Cette assistance porte également sur les dépendances des routes nationales ou départementales en agglomération dont l'entretien relève de la compétence de la collectivité adhérente.

L'intervention de l'Agence s'applique pleinement aux voiries hors agglomération et en agglomération, exceptée sur les voies en agglomération des communes classées urbaines.

## 4. MISSION INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME (ADS)

La mission ADS relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme est effective depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2016 afin d'offrir dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 une solution aux collectivités pour lesquelles l'Etat n'intervenait plus depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Cette mission est dispensée gratuitement pour les communes qui ont adhéré en 2017 et qui ne disposent pas de service instructeur.



L'Agence assure l'instruction des autorisations d'urbanisme de 98 communes représentant 73 508 habitants (15 communes supplémentaires appartenant à la CDC des Sources de l'Orne).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le service a été étendu au territoire du Perche grâce à un partenariat avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Perche ornais qui assure l'instruction pour le compte de l'Agence et sous son contrôle pour 55 communes représentant 29 255 habitants.

L'Agence assure une assistance règlementaire à la CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault ponctuellement.

L'Agence a instruit directement 2 958 actes, le Pays du Perche ornais 2 645 actes, soit un total de 5 603 actes contre 5 485 en 2024. Ce nombre est assez stable depuis 2021 qui avait marqué une très forte augmentation (+ 40 % de dossiers par rapport à 2020).

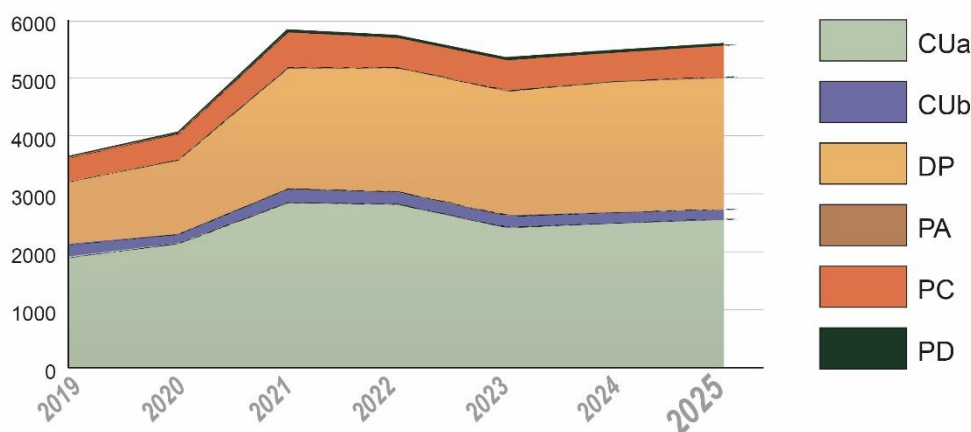
Le nombre de dossiers instruits directement par l'Agence a augmenté de 8 % du fait de la reprise en instruction, en janvier 2025, de 15 communes des Sources de l'Orne après l'approbation du PLUi.

Le nombre de certificats d'urbanisme de simple information déposés par les notaires lors des ventes reste très élevé (45 % des dossiers) de même que les déclarations préalable (40 %). Le nombre de permis de construire déposés a augmenté de 12 % dans les 2 secteurs.



INSTRUCTION 2025 PAR TYPE		ALENCON	PERCHE	TOTAL	%
Certificat d'Urbanisme d'information	CUa	1573	974	2547	45,46%
Certificat d'Urbanisme opérationnel	CUb	117	57	174	3,11%
Déclaration Préalable	DP	990	1282	2272	40,55%
Permis d'Aménager	PA	6	6	12	0,21%
Permis de Construire	PC	256	296	552	9,85%
Permis de Démolir	PD	16	30	46	0,82%
ANNEE 2025		2958	2645	5603	
ANNEE 2024		2716	2769	5485	
Evolution 2025/2024		8%	-5%	2%	

## ÉVOLUTION DES INSTRUCTIONS 2019-2025



Le conseil d'administration a adopté lors du CA du 6 décembre 2022 une tarification pour la reprise de service d'instruction préexistant pour lequel les communes supportaient déjà un coût en ayant son propre service.

Cette tarification est basée sur un coût annuel de 5 € TTC /habitant correspondant aux charges d'agent instructeur pour la reprise pérenne d'un service d'instruction préexistant, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En cas de demande en cours d'année, le service est facturé proportionnellement au temps de service à compter de la date effective du service.

Pour des demandes temporaires d'assistance (congé de maternité, arrêt maladie, temps de remplacement suite à un départ d'agent...), l'Agence apporte une assistance en instruction sous réserve d'être en capacité de réaliser cette assistance sans impacter l'instruction des communes ayant conventionné.

Cette instruction est facturée au temps d'agent affecté dont le coût à la demi-journée de mission/prestation a été fixé à 185 € HT par délibération du Conseil d'administration du 25/11/2025.

## 5. MISSION SATESE

Le Département apporte un appui technique aux collectivités à travers le Service d'Appui Technique aux Traitements des Eaux et aux Milieux Aquatiques (SATTEMA) pour réaliser des mesures d'efficacité et s'assurer de la bonne gestion et de l'entretien régulier des ouvrages.

C'est une compétence départementale confirmée par la loi NOTRe.

Son objectif est de préserver la qualité du milieu naturel et ses enjeux environnementaux mais aussi de maintenir une eau de qualité pour répondre aux besoins d'alimentation des Ornaïs et aux besoins des acteurs économiques, industriels et agricoles.

71 des 72 collectivités concernées sollicitent le SATTEMA pour suivre 190 des 237 stations du Département (80 %) (seule la commune d'Origny-le-Roux n'a pas adhéré à ce service).

Cette mission se stabilise dans le temps après un épisode d'évolution réglementaire avec la réalisation de 63 bilans 24 h/an. Il convient d'y rajouter les missions d'autosurveillance (STEP >2000 EH) et d'assainissement non collectif.

Nature des prestations	Réalisations 2025	Durée en jours travaillés
Bilan 24h STEP	<b>63</b> bilans	283.5
Visites STEP	<b>105</b> visites	262.5
Expertises STEP	<b>28</b> expertises	112.0
Instructions techniques ANC	<b>15</b> CDC instruites	90.0
Suivi bassins EP /RD	<b>4</b> jours pour le suivi ce qui est peu (manque de temps).	4.0
Conseils	2 jours de conseils par station ( <b>178 STEPS suivies</b> )	356.0

Les bilans 24h et les visites permettent de s'assurer du bon fonctionnement des stations d'épurations pour avoir une bonne qualité de nos cours d'eau.

Les expertises ont pour but pour les stations équipées de débitmètres et de préleveurs en place, de s'assurer de la qualité des données et des prélèvements effectués.

En assainissement non collectif, il y a des rejets de dispositifs des particuliers qui s'effectuent sur les routes départementales. Le rejet doit être motivé et le SATTEMA s'assure du défaut de perméabilité du terrain à travers une étude de filière fournie par le pétitionnaire. Si le rejet est confirmé, il fait l'objet d'une permission de voirie.

Lors de la réalisation de projets routiers départementaux, des bassins de rétention sont réalisés en fonction de la surface imperméabilisée et des prélèvements doivent être effectués par temps de pluie ou de neige. Le SATTEMA organise ces prélèvements qui sont ensuite communiqués à la DDT.

Le volet « conseils » intègre tout le temps passé en tant qu'information auprès des collectivités adhérentes mais aussi tout le temps masqué pour la bonne réalisation des missions : secrétariat, réalisation des marchés pour les analyses, acquisition du matériel, exécution budgétaire....

Par ailleurs, le SATTEMA est également le référent « eau et assainissement » pour l'Agence en proposant des missions de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

24 affaires sont en cours dont 12 nouvelles demandes en 2025.

Le SATTEMA a suivi également 15 diagnostics réseau en 2025.

## 6. MISSION ORNE-ATTRACTIVITE

Dans le cadre de cette mission, l'Agence conduit une action volontaire et gratuite en faveur du dynamisme territorial, au bénéfice des intercommunalités de l'Orne.

Elle intervient comme outil mutualisé des collectivités pour la promotion de l'offre d'accueil économique et la détection de projets d'entreprises, en lien étroit avec les EPCI et leurs partenaires.

### **Structuration et mise à jour de l'offre d'accueil économique**

L'Agence contribue à la structuration, l'actualisation et la valorisation de l'offre d'accueil économique du territoire, en lien étroit avec les intercommunalités et les partenaires locaux.

Les informations relatives aux locaux et terrains disponibles, aux secteurs d'activités et aux modalités d'accompagnement à l'implantation font l'objet d'un travail collaboratif visant à garantir l'actualisation des données.

En 2025, plusieurs mises à jour ont été réalisées concernant les zones d'activités de différentes intercommunalités et les bâtiments disponibles de propriétaires publics ou privés sur [www.entreprendredanslorne.com](http://www.entreprendredanslorne.com). Ces travaux ont mis en évidence une baisse progressive des disponibilités immobilières, complexifiant les recherches de solutions d'implantation, tout en traduisant le dynamisme économique du territoire.

### **Actions de prospection**

Afin de renforcer la visibilité du territoire et de détecter des projets d'implantation exogènes, notamment dans les secteurs industriels et des services aux entreprises, l'agence déploie des actions de prospection à portée nationale.

Ces actions visent à identifier des contacts qualifiés d'entreprises et à étudier, en lien avec les intercommunalités concernées, les capacités d'accueil du territoire.

L'agence s'appuie pour cela sur un prestataire spécialisé chargé de la mise en œuvre de campagnes de visibilité ciblées et d'actions de valorisation de l'offre d'accueil sur des supports nationaux dédiés à l'immobilier d'entreprise et notamment le site [www.pole-implantation.org](http://www.pole-implantation.org) sur lequel des offres immobilières ornaïses sont valorisées.

La prestation de détection de projets a fait l'objet d'un nouveau marché actif à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2025. L'année a ainsi constitué une période de transition, marquée par un redéploiement des actions dans un contexte économique contraint, impliquant un ajustement des volumes d'intervention.

En 2025, les actions de prospection ont permis d'identifier 16 projets exogènes, pour lesquels l'agence a engagé un travail de qualification et de recherche d'opportunités d'implantation, en lien avec les intercommunalités concernées. Ainsi, les projets de RAS Interim et Porte Electricité se sont concrétisés, respectivement sur les territoires d'Alençon et de l'Aigle.

La majorité des demandes portait sur des biens existants immédiatement disponibles. La tension observée sur l'offre immobilière a freiné la formulation de réponses pleinement adaptées. Par ailleurs, la conjoncture économique a conduit certains porteurs de projets à différer ou suspendre temporairement leurs démarches, sans remettre en cause l'intérêt porté au territoire.

Plusieurs projets demeurent en cours de suivi.

## Attractivité des compétences

L'Agence intervient également sur le champ de l'attractivité des compétences, en contribuant à la valorisation des opportunités d'emploi du territoire et au soutien des entreprises dans leurs démarches de recrutement via le site [www.travaillerdanslorne.com](http://www.travaillerdanslorne.com) qui centralise l'ensemble des offres d'emploi dispersées sur plus de 1000 sites web différents (Pole Emploi, Le Bon Coin, APEC, Courrier Cadre, Ouest France...) via une agrégation automatique et en temps réel.

Cette action participe à la mise en visibilité du dynamisme économique local et facilite l'accès à l'emploi pour les habitants des EPCI.

## 7. MISSIONS D'ETUDE, D'AMO ET DE MOE (DOMAINES D'INTERVENTION)

En 2025, l'Agence a poursuivi son activité à un niveau élevé avec, pour rappel 391 affaires actives.

Les demandes d'aménagement d'espaces publics et voirie restent très dominantes (53%), soit 86 affaires auxquelles il faut ajouter 23 en bâtiment, 17 en réseaux et 24 en ouvrages d'art.

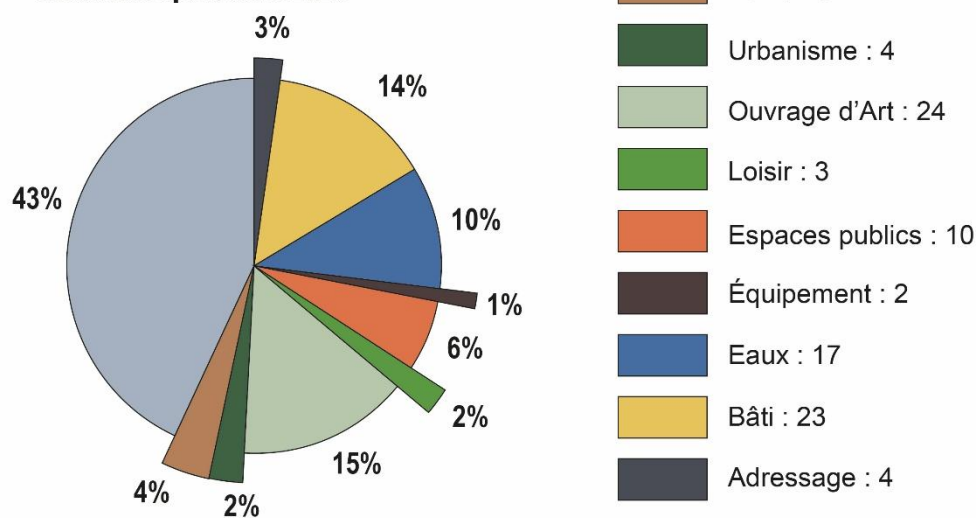
L'offre de l'Agence est par conséquent assez large :

- Espaces publics : aménagement de bourg, place, rue, carrefour, parking, cheminement, sécurité,
- Lotissements,
- Zones d'activités,
- Équipements : espaces déchets, plan d'eau, espaces de loisirs et sportifs,
- Assainissement : diagnostic, schéma directeur, curage de lagune, réhabilitation de réseau, construction de station, délégation de service public,
- Bâtiments : accessibilité, réhabilitation ou réaménagement, construction de bâtiment, démolition,
- Ponts : diagnostic, réparation d'ouvrages, AMO,
- Urbanisme : accompagnement à l'élaboration de PLUi,
- Adressage communal,
- Etudes foncières : diagnostics,
- Cours d'écoles oasis,
- Défense incendie : diagnostic et préconisations.

	En cours 01/01/2025	Nouvelles opérations	Opérations terminées	31/12/2025
Adressage	122	4	71	55
BATI	25	23	14	26
EAUX	34	17	18	31
EQUIP	0	2	0	2
Espaces Publics	20	10	9	18
LOISIR	14	3	9	7
OA	42	24	18	45
URBA	2	4	2	3
VOIRIE	6	6	2	7
VRD	221	70	81	197
<b>TOTAL</b>	<b>486</b>	<b>163</b>	<b>224</b>	<b>391</b>

## MISSIONS PAR DOMAINE

Nouvelles opérations 2025

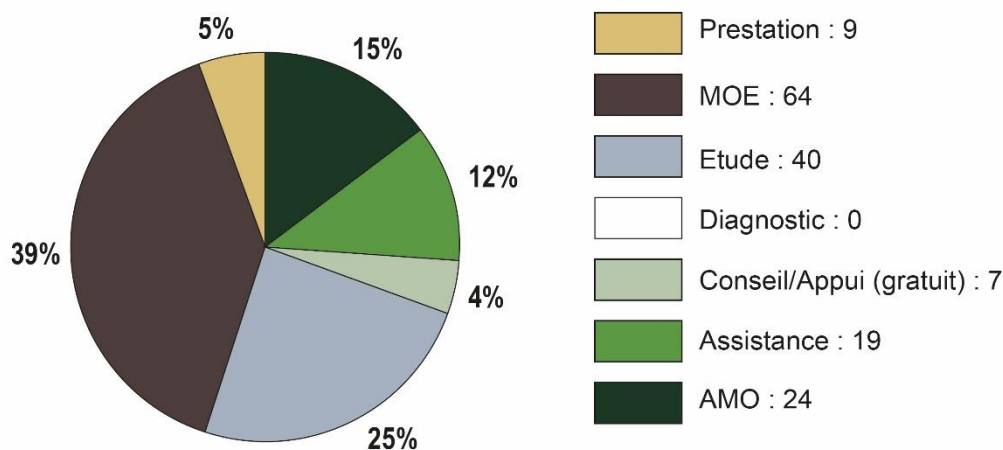


## 8. MISSIONS PAR TYPE

	En cours 01/01/2025	Nouvelles opérations	Opérations terminées	En cours 31/12/2025
AMO	46	24	21	42
Assistance	130	19	73	71
Conseil/Appui (gratuit)	5	7	4	3
Diagnostic	1	0	1	0
Etude	109	40	49	93
MOE	189	64	70	177
Prestation	6	9	6	5
<b>TOTAL</b>	<b>486</b>	<b>163</b>	<b>224</b>	<b>391</b>

### MISSIONS PAR TYPE

#### Nouvelles opérations 2025



Les demandes de missions de maîtrise d'œuvre (MOE) sont en baisse (64 en 2025 pour 87 en 2024). Elles représentent 39 % des demandes, et font très souvent suite à une étude préliminaire, qui représentent 25 % (40 missions).

En 2025, 40 chantiers ont débuté pour un montant de travaux de 8 513 124 € TTC,

- 2024 : 26 chantiers pour 7 557 931 € TTC,
- 2023 : 28 chantiers pour 7 206 292 € TTC.

La facturation des missions par l'Agence s'est élevée à 855 178 € TTC,

- 2024 : 755 168 € TTC,
- 2023 : 500 251 € TTC.

La LOI 3DS du 21 février 2022 reconnaît la compétence de la commune en matière d'adresse. L'obligation de publication des adresses sur <https://adresse.data.gouv.fr/> (décret d'application du 11 août 2023) au plus tard :

- le 1er janvier 2024, (communes de plus de 2000 habitants)
- le 1er juin 2024, (communes de 2000 habitants et moins)

a amené les communes à accélérer la publication des adresses dans la Base Adresses Nationale (BAN), l'unique référentiel d'adresses officiellement reconnu par l'administration française.

Dans notre département, il reste tout de même 75 communes qui n'ont pas fait cette publication.

Lors de la publication des adresses, les communes doivent certifier leurs adresses, la certification étant un gage de qualité de la donnée. Parmi les adresses publiées, seulement 59 % sont certifiées dans notre département.

Dans ce contexte, l'accompagnement à l'adressage a continué mais, naturellement, le nombre de missions a baissé. Ainsi en 2025, 5 nouvelles missions ont été signées et 21 missions ont été finalisées, majoritairement pour des communes avec une population supérieure à 500 habitants.

Au total, l'Agence a accompagné ou accompagne toujours en matière d'adressage 157 communes.

Comme les adresses d'un territoire évoluent dans le temps, il est nécessaire que ces évolutions soient connues et visibles dans la BAN. Ainsi, cette année 35 communes ont actualisé leur plan d'adressage sur le total de 125 communes publiées lors d'une mission adressage.

Nous constatons aussi que des communes qui ont fait une première publication par elles-mêmes, contactent l'Agence pour un ajout d'adresse et ceci peut être concrétisé par la signature d'une mission.

Pour rappel, les missions proposées par l'Agence comprennent, outre l'accès à une application web-SIG :

- l'information sur les méthodologies d'adressage,
- l'accompagnement à la définition d'un système d'adressage,
- la mise à disposition des points géoréférencés existants « adresses »,
- l'accompagnement et la formation pour l'utilisation de l'application Web-SIG,
- les impressions des plans grands format (A0),
- l'analyse des données d'adressage de la commune,
- la transmission des données adresses et voies aux différentes structures,
- la publication des données dans la BAN.

De plus, le service SIG a travaillé sur plusieurs sujets d'intérêts pour les adhérents de l'Agence.

Ainsi, de nouvelles applications SIG ont été développées et elles sont en cours d'expérimentation :

- Application Géo Cadastre, qui sera déployée en 2026,
- Application Géo Voirie communale,
- Application Géo Ouvrages d'art communaux,
- Application Géo Signalétique plaques de voie.

Ces applications seront présentées et proposées progressivement aux adhérents intéressés.

## 10. MOYENS DE L'AGENCE

Pour son fonctionnement, l'Agence s'appuie sur les pôles du Département grâce à une convention de mise à disposition (du 1<sup>er</sup> août 2014) de ses services aux compétences variées.

L'Agence rembourse au Département les coûts liés au personnel (salaires et charges) selon un décompte de temps de travail des agents exerçant une activité pour l'Agence, ainsi que les frais indirects de fonctionnement (mobilier, informatique, fournitures, véhicules...).

32 agents sont à mis à disposition à titre individuel (30,5 en équivalent temps plein), soit pour des fonctions spécifiques au fonctionnement de l'Agence (secrétariat, gestion), soit pour des compétences n'existant pas dans les services du Département (paysagiste, architecte-urbaniste, instructeur en urbanisme, ingénieur en aménagement urbain, personnel pour la mission Satese, chargé de mission).

Dans les services du Département (Agences départementales des infrastructures, SIG, bureau Ouvrages d'Art, SATTEMA, laboratoire, bureau sécurité routière) 109 agents concourent activement au fonctionnement de l'Agence à temps partiel.

L'Agence travaille également en collaboration avec le SDE et la CATER COM pour les sujets spécifiques à ces deux entités.

## 11. RESULTATS (COMPTE ADMINISTRATIF 2025 PROVISoire AVANT VOTE EN AG)

**En fonctionnement**, les dépenses 2025 s'établissent à 2 259 780,68 € et les recettes à 2 157 489,76 €.

Le résultat de 2025 présente un déficit de fonctionnement de -102 290,92 €, à cumuler avec le résultat positif antérieur non affecté de 1 101 553,78 €.

Pour l'année 2025, le résultat cumulé positif en fonctionnement s'élève donc à 999 262,86 €.

**En investissement**, les dépenses 2025 s'établissent à 563,00 € et les recettes à 637,00 €.

Le résultat de 2025 présente un excédent d'investissement de 74,00 €, à cumuler avec le résultat positif antérieur non affecté de 17 010,86 €, le résultat cumulé positif en investissement s'élève donc à 17 084,86 €.

RECETTES	PREVISION 2025 BP + BS	REALISE 2025
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Cotisation adhérents</b>	<b>138 750,00 €</b>	<b>138 822,00 €</b>
Cotisation EPCI	138 486,00 €	138 558,50 €
Cotisation Communes	264,00 €	263,50 €
<b>Missions (après déduction bons de remise)</b>	<b>873 760,00 €</b>	<b>680 666,60 €</b>
ATEV EPCI	64 000,00 €	12 492,50 €
ATEV Communes	27 000,00 €	12 779,75 €
ADS communes	20 775,00 €	18 589,50 €
Rémunération Etudes/AMO/MOE	761 985,00 €	636 804,85 €
<b>Contribution du Département</b>	<b>1 410 000,00 €</b>	<b>1 338 000,00 €</b>
Contribution de base	138 000,00 €	138 000,00 €
Contribution complémentaire d'équilibre	1 272 000,00 €	1 200 000,00 €
Reliquats TVA	0,00 €	1,16 €
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>1 101 553,78 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 524 063,78 €</b>	<b>2 157 489,76 €</b>

RECETTES	PREVISION 2025 BP + BS	REALISE 2025
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Amortissement Site Internet	5 000,00 €	600,00 €
Amortissement infiltromètre	0,00 €	37,00 €
Résultat reporté	17 010,86 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 010,86 €</b>	<b>637,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 546 074,64 €</b>	<b>2 158 126,76 €</b>

DEPENSES	PREVISION 2025 BP + BS	REALISE 2025
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Frais de personnel	3 019 553,78 €	1 922 762,88 €
Remboursement des salaires	2 819 553,78 €	1 858 616,80 €
Charges indirectes	200 000,00 €	64 146,08 €
<b>Prestations de Services</b>	<b>359 000,00 €</b>	<b>265 906,57 €</b>
Prestations de services (Pays du Perche, Attractivité-promo web)	359 000,00 €	265 906,57 €
<b>Autres dépenses</b>	<b>125 510,00 €</b>	<b>70 474,23 €</b>
Assurances	58 000,00 €	44 994,23 €
Petits équipements	7 000,00 €	230,23 €
Fonctionnement	44 000,00 €	21 052,43 €
Divers	16 500,00 €	4 197,34 €
Reliquats TVA	10,00 €	0,00 €
Titres annulés sur exercices antérieurs	15 000,00 €	0,00 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
Amortissements des immobilisations	5 000,00 €	637,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 524 063,78 €</b>	<b>2 259 780,68 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	0,00 €
Autres équipements (provision)	2 010,86 €	563,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 010,86 €</b>	<b>563,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 546 074,64 €</b>	<b>2 260 343,68 €</b>

**Les recettes proviennent :****• Fonctionnement**

- des cotisations des adhérents (263,50 € + 138 558,50 € + 18 589,50 € = 157 411,50 €),
- de la facturation des missions ATEV (25 272,25 €), AMO, MOE et prestations diverses (636 804,85 €),
- du reliquat de TVA (1,16 €),
- de la cotisation du Conseil départemental (138 000 €), équivalente à celle des communes et EPCI,
- d'une contribution complémentaire d'équilibre du Conseil départemental (1 200 000 €).

**• Investissement**

- d'une recette d'amortissement (637,00 €).

**Les dépenses correspondent à :****• Fonctionnement**

- des salaires sur une année des agents du Département mis à disposition (1 858 616,80 €),
- des charges indirectes du personnel mis à disposition (64 146,08 €),
- de prestations de services (265 906,57 €) :
  - instruction urbanisme par le Pays du Perche (221 121,57 €),
  - prestations pour « Orne-attractivité » (41 825,00 €),
  - PROTECTAS pour la mission d'étude et conseil pour le lancement du nouveau marché Assurance (1 610,00 €),
  - KERCIA (acompte 50 %) pour l'aide à la mise en place du vote électronique (1 350,00 €),
- des assurances (responsabilité civile et construction dommages-ouvrage : 44 994,23 €),
- de diverses prestations (publicité, réseaux sociaux...) (4 197,34 €),
- de fournitures de petit équipement (230,23 €),
- de diverses prestations de fonctionnement (21 052,43 €),
- de l'amortissement du site internet et de l'infiltromètre (637,00 €).

**• Investissement**

- d'équipements (infiltromètre : 563,00 €).

## 12. PERSPECTIVES 2026

Ce rapport d'activité présente un bilan détaillé de nos réalisations au cours de l'année 2025 mettant en lumière notre engagement envers une qualité de services maximale, une créativité, et la satisfaction de nos adhérents.

Grâce à une approche collaborative et à une expertise technique affirmée, nous avons su répondre aux défis variés qui se sont présentés à nous, tout en respectant les délais et les budgets impartis.

L'Agence continue de fonctionner de manière optimale, tant sur le plan des compétences que des moyens, grâce notamment au logiciel de gestion de projets ESABORA, développé et paramétré pour nos besoins, ainsi qu'au remplacement des agents partis ou en cours de départ.

L'Agence continue de traiter un volume important d'affaires (en moyenne 33 affaires en cours par chargé d'opérations) ce qui induit un temps de prise en charge de toute nouvelle affaire de 3 à 6 mois.

Dans un contexte économique et politique toujours incertain, les perspectives initialement envisagées pour 2025 ont déjà montré des ajustements, et cette tendance devrait se poursuivre en 2026. L'année électorale entraîne en effet un ralentissement ou un report de certains projets, plusieurs collectivités préférant différer leurs décisions ou réévaluer leurs priorités en fonction des échéances locales. Les études AMO/MOE pourraient ainsi connaître une légère baisse ou un étalement dans le temps.

Malgré ces fluctuations, l'Agence poursuit son accompagnement auprès de ses adhérents dans ses domaines d'intervention essentiels : ingénierie des espaces publics, conseils juridiques, instruction des autorisations d'urbanisme, adressage, assistance à l'entretien de la voirie, des ponts et des réseaux d'assainissement. Elle continuera également d'intervenir dans l'ensemble des missions qu'elle a développées et développera encore en fonction des sollicitations :

- Diagnostics fonciers,
- Défense incendie,
- Désimperméabilisation et gestion des eaux pluviales,
- Implantation de points d'apport volontaire pour les déchets,
- Création d'aires de covoiturage,
- Recensement et diagnostics d'ouvrages d'arts (ponts, murs de soutènement),
- Aménagement d'aires de loisirs et de terrains de sport...